

VILLE DE TOURS

REGLEMENT PARTICULIER N° 2 *Jardins de quartier*

SOMMAIRE

ARTICLE 1
Objet

ARTICLE 2
Modalités d'accès

ARTICLE 3
Règles spécifiques

ARTICLE 4
Conditions d'utilisation spécifiques

ARTICLE 5
Exécution du présent règlement

ANNEXE : Liste des jardins de quartier

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre du règlement général des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air, le présent document a pour objet de préciser les accès, règles et conditions d'utilisation spécifiques des jardins de quartier listés en annexe et notamment les dérogations audit règlement.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'ACCÈS

Les jardins de quartier sont accessibles en permanence hormis le Jardin de la Préfecture dont les horaires sont les suivants :

- 1^{er} novembre au 29 février : 9h – 17h
- 1^{er} mars au 31 mai et du 1^{er} septembre au 31 octobre : 9h – 19h
- 1^{er} juin au 31 août : 9h – 20h

Par dérogation à l'article 2-2 du règlement général, la circulation des cycles est autorisée dans les allées principales, à vitesse réduite, de manière à ne présenter aucun danger pour les promeneurs sur les sites suivants :

- Jardin Bouzignac,
- Jardin Gabrieli,
- Jardin Meffre,
- Square Boris Vian,
- Jardin du Château de Tours,
- Jardin des Saules,
- Jardin Guyard-Martin,
- Jardin Ockeghem,
- Jardin René Boylesve,
- Jardin Eléphant Fritz,
- Jardin Véronèse,
- Jardin des Vikings,
- Jardin de la Milletière,
- Jardin de la Préfecture,
- Jardin St Exupéry.

ARTICLE 3 – RÈGLES SPÉCIFIQUES

Par dérogation à l'article 3-2 du règlement général, l'accès aux pelouses est autorisé sur les sites suivants :

- Jardin du 36 bis rue Lamartine,
- Jardin Beaujardin,
- Square Boris Vian,
- Jardin du château de Tours,
- Square Denoyelle/Painlevé,
- Jardin Chateaubriand,
- Jardin Andrée Chedid,
- Jardin d'Aumont,
- Jardin Daumier,
- Jardin Guyard-Martin,
- Jardin Bouzignac,
- Jardin Gabrieli,
- Jardin Meffre,
- Jardin Eléphant Fritz,
- Jardin Ockeghem,
- Jardin René Boylesve,
- Jardin des Saules,
- Square Jacques Monod,
- Jardin Véronèse,
- Jardin du Vert Galant,
- Jardin des Vikings,
- Jardin de la Milletière,
- Jardin St Exupéry,
- Jardin de la Préfecture.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION SPÉCIFIQUES

Par dérogation à l'article 4-2 du règlement général, les jeux de ballons sont autorisés sur les sites suivants, dans les espaces dégagés en respectant ledit règlement et notamment son article 3 :

- Jardin René Boylesve,
- Jardin de la Milletière,
- Jardin des Saules,
- Jardin Eléphant Fritz,
- Jardin Bouzignac,
- Jardin St Exupéry,
- Jardin Meffre.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le Directeur Général des Services et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent règlement.

ANNEXE

N°	DENOMINATION	ADRESSE	SURFACE	accès permanent	CATEGORIE HORAIRES	Accès pelouses	Circulation vélos	Jeux de ballc	N° REGLEMENT COMPLEMENTAIRE
2	36 bis rue Lamartine (Jardin)	37000	645 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Andrée Chedid (Jardin)	37000	1740 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Anne de Bretagne (Jardin)	37000	2242m ²	oui	//	non	non	non	
2	Aumont (Jardin d')	37000	725 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Beaujardin (Jardin)	37000	5000 m ²	oui	//	oui	non	non	5
2	Boris Vian (Square)	37000	1503 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Bouznac (Jardin)	37000	22411 m ²	oui	//	oui	dans les allées	oui	5
2	Château de Tours (Jardin)	37000	6139 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Chateaubriand (Jardin)	37100	6836 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Colin (Square)	37000	500 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Daumier (Jardin)	37000	11088 m ²	oui	//	oui	non	non	
2	Eléphant Fritz (Jardin)	37000	3680 m ²	oui	//	oui	dans les allées	oui	
2	Gabrieli (Jardin)	37000	5300 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Grenouillère (Jardin de la)	37100	11300 m ²	oui	//	oui	non	oui	
2	Guyard-Martin (Jardin)	37000	4478 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Hélène Lazareff (Jardin)	37000	1150 m ²	oui	//	sans objet	non	non	
2	Jacques Monod (Square)	37200	1146 m ²	NON	//	oui	non	non	
2	Meffre (Jardin)	37000	8970 m ²	oui	//	oui	dans les allées	oui	5
2	Mendelssohn (Square)	37000	1097 m ²	oui	//	non	non	non	
2	Milietière (Jardin de la)	37100	9000 m ²	oui	//	oui	dans les allées	oui	5
2	Ockeghem (Jardin)	37000	6900 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Paul Painlevé (Square)	37000	580 m ²	oui	//	sans objet	non	non	
2	Préfecture (Square de la)	37000	4800 m ²	NON	A	oui	non	non	
2	Quatre septembre 1870 (Square de la place)	37000	610 m ²	oui	//	sans objet	non	non	
2	René Boylesve (Jardin) <i>(Place de Strasbourg)</i>	37000	8110 m ²	oui	//	oui	dans les allées	oui	
2	Saules (Jardin des) - Granges Collières	37200	8846 m ²	oui	//	oui	non	oui	
2	Velpeau (Jardin)	37000	3072 m ²	oui	//	non	non	non	5
2	Véronèse (Jardin)	37000	2780 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	
2	Vikings (Jardin des)	37000	4204 m ²	oui	//	oui	dans les allées	non	